



CICR

Dans le cadre de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire (Initiative mondiale en faveur du DIH), le Comité international de la Croix-Rouge, le Royaume d'Arabie saoudite, la République de Colombie et la République fédérale démocratique d'Éthiopie vous invitent à participer à l'événement suivant :

GROUPE DE TRAVAIL 3

PREMIÈRE CONSULTATION AVEC LES ÉTATS SUR LE DIH ET LA PAIX

À l'intention des conseillers juridiques et des experts en médiation des ministères des Affaires étrangères, basés dans leur capitale



En ligne

LUNDI 26 MAI 2025
DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H00 À 18H00
(UTC+2)

CONTEXTE

Avec plus de 120 conflits armés actifs à travers le monde, auxquels prennent part plus de 60 États et 120 groupes armés non étatiques, le paysage sécuritaire mondial apparaît de plus en plus complexe. De nombreux conflits ont lieu dans des pays déjà en proie à des violences prolongées, piégeant des générations successives dans des cycles sans fin de guerre et d'instabilité. Au-delà du coût humain immédiat, les violations du droit international humanitaire (DIH) exacerbent les ressentiments, alimentent la radicalisation et font obstacle à l'instauration d'une paix durable.

Le respect du DIH peut constituer une première étape pour instaurer un climat de confiance entre les parties à un conflit, facilitant la désescalade et, *in fine*, le processus de paix. En empêchant les atrocités, en assurant un traitement humain aux détenus et en protégeant les civils contre les pires effets de la guerre, le DIH contribue aussi à créer des conditions propices au dialogue ainsi qu'à la stabilité sur le long terme. Le DIH joue en outre un rôle crucial en limitant la destruction des infrastructures civiles essentielles, ce qui permet de réduire le coût humain, social et économique de la guerre, d'accélérer le relèvement et de poser les bases des efforts de consolidation de la paix. À l'inverse, le non-respect du DIH aggrave les souffrances, accentue les divisions au sein des sociétés et risque de rendre la paix à long terme plus difficile à atteindre.

Constitué dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur du DIH, le groupe de travail sur le DIH et la paix vise à mettre en évidence certains des liens existant entre le respect du DIH et la paix. La première consultation avec les États sur cette thématique sera axée sur le DIH et la médiation. Elle examinera comment les principes du DIH peuvent être mis en pratique dans le cadre de la médiation, non pas en transformant les négociations en exercices de rédaction juridique, mais en identifiant les questions juridiques et humanitaires susceptibles de servir de points de départ pour instaurer la confiance. Quant aux questions qui sont souvent source de frictions aux premiers stades, elles peuvent offrir des possibilités concrètes de discussion et donner lieu à des gestes forts propres à stimuler la confiance et à faciliter le dialogue. Par exemple, le fait d'aborder dès le début des questions telles que le traitement des détenus, le sort des personnes disparues ou la réintégration des enfants soldats peut contribuer à humaniser l'adversaire, favoriser le dialogue et renforcer la confiance, aussi bien entre des parties profondément divisées que durant le processus de paix.

Plutôt que de s'intéresser aux processus de paix en général, la consultation se concentrera sur les points d'intersection spécifiques entre le DIH et la médiation : comment les obligations découlant du DIH peuvent-elles ouvrir un espace de dialogue même en l'absence de négociations formelles ? Comment peuvent-elles influencer le contenu des accords de paix, ou encore soutenir la mise en œuvre des règles dans des domaines tels que l'accès humanitaire et la protection des groupes vulnérables ? La consultation se penchera également sur le rôle central joué par les États s'agissant de promouvoir le DIH et d'assurer un engagement en faveur de ce droit dans les processus de médiation.

Des défis subsistent. Par exemple, certains médiateurs ou certaines parties aux conflits peuvent craindre que le fait d'invoquer des obligations juridiques trop tôt dans le processus de médiation entraîne une perte de flexibilité ou une politisation des questions délicates. La première consultation visera à montrer comment des considérations humanitaires ancrées dans le DIH peuvent être introduites d'une manière pragmatique, adaptée au contexte et propice au dialogue. L'objectif n'est pas de faire du DIH un simple outil facilitant la paix, mais de réaffirmer son rôle en tant que cadre juridique contraignant qui, lorsqu'il est mis en œuvre comme il se doit, peut également servir d'ensemble de principes utile pour faire avancer les efforts de paix. Un autre défi réside dans le fait qu'une paix durable doit rester l'objectif principal de tout effort de médiation. Si le DIH et les actions humanitaires qui en découlent peuvent être un moyen de progresser vers la réalisation de cet objectif, la paix doit rester le but premier, et la médiation ne doit pas être réduite à des enjeux humanitaires.

Enfin, la consultation s'attachera à répondre à cette question fondamentale : comment le DIH, cadre juridique conçu pour atténuer les effets des conflits armés, peut-il contribuer de manière significative à trouver des voies vers la paix ? En s'employant à favoriser le dialogue, à identifier les bonnes pratiques ainsi qu'à encourager la mise en œuvre concrète, le groupe de travail 3 vise à aider les États et les médiateurs à s'appuyer sur le DIH non seulement pour alléger les souffrances, mais aussi pour soutenir les efforts susceptibles de poser les bases d'une paix plus durable.

En soulignant la pertinence du DIH non seulement pendant, mais aussi après les conflits armés, la première consultation invitera à une réflexion sur la nature continue et juridiquement contraignante des obligations humanitaires, ainsi que sur la façon dont leur mise en œuvre systématique peut contribuer à ouvrir la voie au dialogue, à la confiance et à une paix durable.

OBJECTIF

La consultation prendra appui sur trois réunions de haut niveau ayant déjà eu lieu :

- un premier débat d'experts axé sur la contribution que le respect du DIH peut apporter pour réduire les dommages causés aux civils, créer un espace de dialogue et favoriser la confiance – autant d'éléments essentiels à la stabilité à long terme ;
- un débat d'experts de haut niveau, tenu à Genève, sur l'importance d'aborder la question des personnes disparues dans les processus de médiation et de paix ;
- une table ronde à huis clos avec les représentants des États lors du Forum mondial sur la sécurité à Doha, qui examinera les moyens de tirer parti du DIH dans les processus de médiation pour favoriser l'établissement de la confiance ainsi que l'obtention de résultats.

Les discussions tenues lors de ces trois événements ont confirmé à la fois l'urgence de s'emparer du sujet et l'intérêt croissant des États pour l'exploration du potentiel du DIH en matière de promotion de la paix. Les principales conclusions de ces réunions seront présentées pendant la consultation.

La consultation visera à :

- identifier des moyens concrets d'utiliser le DIH pour alimenter et renforcer les processus de médiation ainsi que les résultats qui en découlent ;
- permettre aux États de partager leurs bonnes pratiques et leurs expériences en matière de mise en pratique du DIH dans les négociations de paix ;
- étudier le rôle que peuvent jouer les États – en tant que médiateurs, soutiens ou observateurs – dans la promotion du respect du DIH dans le cadre des efforts de médiation ;
- mettre en évidence les questions humanitaires qui sont au cœur du DIH et de l'instauration d'une paix durable, et encourager la discussion sur les moyens d'intégrer ces questions dans les processus de paix.

PROCHAINES ÉTAPES

- Les résultats de la première consultation seront compilés dans un rapport intérimaire complet sur l'Initiative mondiale en faveur du DIH, à paraître en septembre.
- Les discussions contribueront à orienter la suite des travaux sur le DIH et la paix, qui déboucheront sur des enseignements concrets utiles pour l'élaboration de politiques générales.

PROFIL ATTENDU DES PARTICIPANTS

- Tous les États sont invités à participer et à inscrire un ou deux représentants dotés d'une solide connaissance du DIH ou des processus de médiation et de paix. Le choix devrait se porter sur des conseillers juridiques ou des experts en médiation des ministères des Affaires étrangères, basés dans leur capitale.
- Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 12 mai 2025 inclus** (<https://forms.office.com/e/cWNiuuPuSS>).

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Les langues de travail seront l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; des services d'interprétation simultanée seront fournis.
- Deux séances identiques sont proposées pour faciliter la participation depuis différents fuseaux horaires. Il est demandé à chaque État de s'inscrire à la séance dont l'horaire lui convient le mieux. Toutefois, les États qui souhaiteraient assister à toutes les discussions peuvent s'inscrire aux deux séances, mais ils ne seront autorisés à prononcer leur déclaration qu'à l'une des deux.
- Nous prions les États de bien vouloir limiter la durée de leur déclaration liminaire à **quatre minutes**, de façon à ce que tous les participants aient la possibilité de s'exprimer.
- Les résultats de la consultation seront résumés et intégrés dans le rapport intérimaire à paraître en septembre. Les discussions seront enregistrées pour faciliter la rédaction du rapport, mais l'enregistrement ne sera pas rendu public et les déclarations ne seront pas attribuées nominativement.
- Les discussions devront rester inclusives, constructives, non politisées et orientées vers la recherche de solutions tout au long de la consultation.
- Afin de favoriser un dialogue constructif, les participants sont priés d'éviter de mettre en débat un contexte spécifique ou la pratique d'autres États.

QUESTIONS-GUIDES

1. Comment le respect du DIH peut-il être utilisé pour renforcer la confiance entre les parties belligérantes au cours des processus de médiation ou pendant leur préparation ? Quel rôle les États peuvent-ils jouer pour encourager cette approche, que ce soit en tant que médiateurs, facilitateurs, garants ou membres de la communauté internationale ?
2. Comment les médiateurs et les États partenaires peuvent-ils s'assurer que les obligations relevant du DIH sont dûment prises en compte et respectées dans le cadre des processus de médiation, ainsi que dans les accords qui en résultent ?
3. Quelles mesures votre État a-t-il prises, envisage-t-il de prendre, ou recommande-t-il à d'autres États participant à un processus de paix de prendre pour assurer le respect des obligations découlant du DIH après la conclusion d'un accord de paix ?
4. Comment votre État garantit-il, soutient-il les efforts visant à garantir, ou recommande-t-il à d'autres États participant à un processus de paix de garantir que les besoins et les points de vue des personnes ou des groupes bénéficiant d'une protection spéciale en vertu du DIH – tels que les enfants, les détenus ou les personnes blessées ou malades – sont pris en compte dans les processus de médiation et de consolidation de la paix ?

PROGRAMME

Après une brève introduction et une présentation des principaux enjeux humanitaires et juridiques liés à cette thématique, la parole sera donnée aux États jusqu'au terme de la consultation. Les deux séances se dérouleront selon le même programme :

- Allocutions de bienvenue
- Présentations
- Déclarations des États, ponctuées de temps de pause
- Discussion
- Discours de clôture

Les noms des orateurs qui seront chargés des allocutions de bienvenue, des présentations et du discours de clôture seront communiqués ultérieurement.